



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 13/09/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, Thierry BEUROIS, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ
Bruno SULLI représenté par C PIAULET

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles.

Secrétaire de séance : Thierry BEUROIS

DELIBÉRATION N° 155

RAPPORTEUR : Jean-François FRAUDEAU

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE RENE ANDRAULT ET DU GYMNASSE EMILE ANDRAULT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELERAULT – PAUSE MERIDIENNE ECOLE JOLIOT CURIE .

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie est de 2h (de 12h à 14h) depuis le 3 septembre 2018 au vu du nombre d'enfants qui mangent à la cantine.

La collectivité a décidé de proposer des activités aux enfants sur ce temps. Néanmoins, les activités à caractère sportif ne peuvent être organisées dans la cour de l'école.

C'est pourquoi, le stade René Andrault et le gymnase Emile Andrault sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault depuis la rentrée scolaire 2018-2019 le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h00 pour y accueillir les enfants .

Il convient donc de signer le renouvellement de la **convention de mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs** pour l'année scolaire en cours. La convention est conclue pour une période allant du 1er septembre 2019 au 30 juin 2020.

Cette mise à disposition est consentie à **titre gracieux**.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention telle que jointe à la présente et d'autoriser Mme la Maire à la signer.

VU l'article II.3 des statuts de Grand Châtelleraut relatif à la compétence gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Considérant l'intérêt de pouvoir disposer du stade et du gymnase durant la pause méridienne de l'école Joliot Curie pour y organiser des activités sportives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du stade René Andrault et du gymnase Émile Andrault de 12h à 14h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi du 1er septembre 2019 au 30 juin 2020 telle que jointe à la présente ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

